

Direction départementale
des territoires et de la mer

Délégation territoriale
du Valenciennois

Unité Milieux et Risques

Valenciennes, le 21 mars 2019

Le chargé d'études risques

à

Aurélia COPPIN
Instructrice ADS – CAVM

Vos réf. : PC 059 221 17 A0004 M01
Affaire suivie par : Bruno DUQUENOY / Fabrice CROËS

Objet : FAMARS – 148b Rue Roger Salengro - parcelles cadastrées : AI 489p - AI 560p

Risques inondations, y compris remontée de nappe, débordement, ruissellement et rupture de digue :

Il en résulte, en l'état actuel de nos connaissances, que le projet n'est pas concerné par un risque d'inondation.

Aléa sismique :

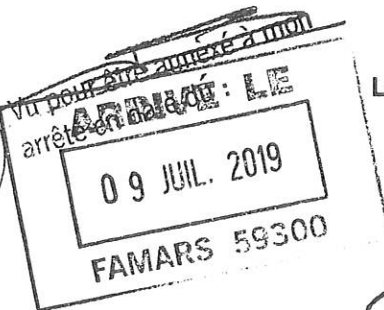
La commune est inscrite en aléa modéré au risque sismique. Des mesures préventives, notamment des règles de construction et d'aménagement sont à appliquer aux bâtiments selon leur catégorie d'importance (arrêté du 22/10/2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique, décret n° 2010-1254 et le décret 2010-1255 du 22/10/2010).

Retrait-gonflement des argiles :

Le projet est situé sur des terrains exposés au phénomène de retrait gonflement des sols argileux avec un aléa faible. Il est conseillé d'adapter les techniques de construction.

Il convient de reprendre l'ensemble ces éléments en information sur le permis de construire.

En l'état actuel du dossier, un avis favorable est émis à cette demande.



Le responsable de l'unité Milieux et Risques

Christophe DULION